

*Remplacement du mazout—Loi*

Au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous avons reçu des instances nous invitant à prolonger l'application du programme de conversion pendant trois, quatre et même cinq autres mois dans le cas d'engagements pris par les consommateurs avant le 31 mars de cette année. On a invoqué l'impossibilité de procéder à la conversion au gaz naturel entre novembre et avril, ou du moins son coût plus élevé que par temps chaud. Les responsables des services de gaz et d'électricité ont exprimé l'inquiétude que la pression exercée sur les entrepreneurs pour terminer les travaux avant le 31 mars risquait de nuire à la qualité des travaux. Dans certains cas, en raison de la quantité limitée de matériel, la qualité des installations pourrait laisser à désirer.

Nous avons écouté ces instances avec bienveillance et nous avons envisagé sérieusement la possibilité de prolonger jusqu'aux mois d'été la période d'admissibilité. La ministre a jugé cependant qu'une extension générale était impossible à cause des frais supplémentaires qu'elle entraînerait. Ainsi, une extension minimale de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin, entraînerait une hausse des frais d'au plus 35 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986. Et encore il s'agit là, à mon avis, d'une estimation prudente. Cela réduirait de plus d'un tiers les économies que la ministre s'était engagée à réaliser dans le cadre du programme canadien de remplacement du pétrole en vue de faire baisser le déficit, selon les vœux que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, ont exprimés.

J'aimerais dire un mot maintenant du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Ce programme offre une subvention imposable d'au plus \$500 aux propriétaires de maisons existantes qui désirent les isoler et éliminer les courants d'air. Annoncé en 1977, il devait prendre fin à la fin de l'année 1987, conformément à la loi. Or, le projet de loi prévoit l'élimination en deux étapes de ce programme: à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985, la participation du gouvernement aux frais admissibles passe de 60 p. 100 à 33 1/3 p. 100; par ailleurs, le programme prendra fin le 31 mars 1986. Je rappelle qu'au cours des 15 derniers mois du programme d'isolation thermique, la subvention maximale est maintenue à \$500. Si la ministre permet que ce programme s'applique pendant toute une année après que le programme canadien de substitution du pétrole aura pris fin, c'est qu'elle a reconnu que les fournisseurs et les poseurs de matériaux isolants d'un bout à l'autre du Canada ont besoin d'un certain délai pour se préparer à l'élimination du PITRC.

● (1130)

L'industrie et le gouvernement prévoient la fin de ce programme depuis un bon moment. Ainsi, la réduction de la participation du gouvernement de 60 à 33 1/3 p. 100 constitue une étape naturelle et importante et fait suite à une précédente réduction de 100 à 60 p. 100.

En outre, les maisons ont été admises à bénéficier du programme suivant la date de leur construction. Nous en sommes maintenant à la dernière étape. Les propriétaires du dernier groupe de maisons admissibles, comprenant 1.3 million de maisons construites entre 1971 et 1977, auront en deux ans pour se prévaloir de ce programme lorsque celui-ci prendra fin l'année prochaine. Ce délai supplémentaire sera également fort utile pour les nombreux petits entrepreneurs d'un bout à

l'autre du Canada qui se spécialisent dans ce domaine relativement nouveau. Ceux-ci ont rarement été prévenus des changements apportés au programme d'isolation thermique, de sorte que cette élimination progressive du programme leur permettra d'envisager d'autres formes d'économie de pétrole et de se préparer à mieux en expliquer les avantages aux propriétaires.

A ce propos, nous sommes redevables à l'Association canadienne des entrepreneurs en isolation et en économie de pétrole, qui regroupe les poseurs d'isolants thermiques de toutes les régions du Canada, de ses conseils et de son appui. L'Association a reconnu au début de l'automne dernier que le programme d'isolation thermique devait disparaître et a proposé différentes façons d'y mettre fin sans heurt. Ses idées ont été très utiles à la ministre au moment où elle a élaboré ses recommandations à l'intention de ses collègues du cabinet. L'Association s'est rendu compte par la suite que les entrepreneurs auraient vraisemblablement une accumulation de contrats à exécuter et de matériel avant que le changement apporté à la participation du gouvernement entre en vigueur le 31 décembre. La ministre a accepté volontiers la modification qui permet aux propriétaires de signer un contrat au plus tard le 31 décembre, quitte à ce que les travaux soient exécutés au cours des trois premiers mois de 1985, en bénéficiant d'une participation de 60 p. 100 du gouvernement. Plus de 80,000 propriétaires vont profiter de cette modification.

Examinons un peu les économies budgétaires réalisées, car c'est important. Nous prévoyons que le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et le programme canadien de substitution du pétrole vont entraîner en tout des déboursés de près de 350 millions de dollars au cours de l'année financière en cours. La fin de celui-ci et l'élimination progressive de celui-là permettront d'épargner globalement au niveau budgétaire 180 millions de dollars au cours de l'année financière 1985-1986 et 315 millions de dollars au cours de l'année financière 1986-1987. Ces réductions considérables et nécessaires visent à réduire le déficit fédéral. Cependant, nous n'avons pas pris ces décisions à seule fin de réduire le déficit. Nous les avons prises, parce que nous avons reconnu que le marché n'est plus ce qu'il était et que le gouvernement doit modifier son rôle en conséquence, en ce qui concerne le remplacement du mazout et l'économie de pétrole.

Le Programme canadien de remplacement du pétrole a été lancé en octobre 1980. Nous nous souvenons tous qu'à l'époque le monde entier croyait que l'OPEP dicterait sa loi à l'avenir. Cet organisme était censé limiter les approvisionnements à l'échelle mondiale et faire monter encore davantage le cours du pétrole. Près de 40 p. 100 des maisons canadiennes étaient chauffées au mazout. La plupart des propriétaires de ces maisons savaient peu de choses du remplacement du pétrole. On s'est fixé alors comme priorité de remplacer la consommation de ce produit pour le chauffage des résidences et une importante subvention au consommateur a été mise en œuvre, en vue de réaliser cet objectif.

Il est difficile de déterminer quelles sont les répercussions exactes du Programme canadien de remplacement du pétrole depuis 1980. Près de un million de maisons ne sont plus chauffées au pétrole, ce qui représente une économie énorme de quelque 32,000 barils par jour. Au cours de cette période, les propriétaires de maison se sont familiarisés avec les avantages financiers du remplacement du pétrole. La tendance est maintenant à l'installation de fournaies au gaz naturel à haute ou